

# Situation du capital – Bâle III T1 2014, T4 et T3 2013<sup>1, 2</sup>

(en millions de dollars)

À la date du bilan

## Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Actions ordinaires majorées du surplus d'apport

Résultats non distribués

Cumul des autres éléments du résultat global

## Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires

## Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)

Immobilisations incorporelles (net du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires

Réserve de couverture des flux de trésorerie

Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues

Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre

Actifs des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)

Actions détenues en propre

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités

financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, compte non tenu des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Montants dépassant le seuil de 15 %

dont les participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

dont les actifs d'impôt futurs résultant de différences temporaires

## Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

## Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

## Autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de la catégorie 1

Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales, détenus par des tiers et qui seront progressivement éliminés

## Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires

## Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières,

qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire compte non tenu des positions vendeur admissibles

## Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

## Autres instruments de fonds propres de catégorie 1

## Fonds propres de catégorie 1

## Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions

Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2

Instruments de catégorie 2 émis par des filiales, détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés

Provisions collectives

## Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires

## Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Instruments de catégorie 2 détenus en propre

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières,

qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire compte non tenu des positions vendeur admissibles

## Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

## Fonds propres de catégorie 2

## Total des fonds propres

## Total des actifs pondérés en fonction du risque

N° de ligne	2014 T1	2013 T4	2013 T3	Renvois <sup>3</sup>	Modèle du BSIF
1	19 462 \$	19 341 \$	19 255 \$	A1+A2+B	1
2	25 108	24 565	24 122	C	2
3	4 874	3 166	2 650	D	3
4	49 444	47 072	46 027		6
5	(14 058)	(13 280)	(13 107)	E1-E2	8
6	(2 307)	(2 097)	(2 077)	F1-F2	9
7	(488)	(519)	(364)	G	10
8	(954)	(1 005)	(823)	H	11
9	(93)	(116)	(202)	I	12
10	(96)	(89)	(75)	J	14
11	(60)	(389)	(368)	K1-K2	15
12	-	(183)	(166)		16
13	(3 544)	(3 572)	(3 492)	L1+L2+L3	19
14	(31)	-	-	L1+L2+L3	22
15	(10)	-	-		23
16	(21 641)	(21 250)	(20 674)		25
17	27 803	25 822	25 353		28
18	4 911	5 524	5 524	M1+M2+M3	29
19	490	552	552	N1+N2	33
20	5 401	6 076	6 076		34/35
21	(352)	(352)	(352)	O + P	36
22	(352)	(352)	(352)		40
23	5 049	5 724	5 724		43
24	32 852	31 546	31 077		44
25	6 774	7 564	7 620	Q	45
26	237	297	267	R1 + R2	47
27	1 633	1 472	1 439	S	48/49
28	8 644	9 333	9 326		50
29	-	(19)	(9)		51
30	(170)	(170)	(170)	T	52
31	(170)	(189)	(179)		55
32	8 474	9 144	9 147		57
33	41 326	40 690	40 224		58
34	312 972 \$	286 355 \$	283 521 \$		59

<sup>1</sup> La situation du capital est calculée en recourant à la méthode «tout compris».

<sup>2</sup> Les chiffres antérieurs au premier trimestre de 2014 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS.

<sup>3</sup> Renvois à la page *Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire* (page 61).

## Situation du capital – Bâle III T1 2014, T4 et T3 2013<sup>1</sup> (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de ligne	2014 T1	2013 T4	2013 T3	Renvois <sup>2</sup>	Modèle du BSIF
<b>Ratios de fonds propres<sup>3</sup></b>					
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	35	8,9 %	9,0 %	8,9 %	61
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	36	10,5	11,0	11,0	62
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	37	13,2	14,2	14,2	63
<b>Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux BISM plus réserve applicable aux BISN, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)</b>					
actifs pondérés en fonction des risques	38	7,0	7,0	7,0	64
dont : réserve de conservation des fonds propres	39	2,5	2,5	2,5	65
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	40	8,9	9,0	8,9	68
<b>Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)</b>					
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	41	7,0	7,0	7,0	69
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1	42	8,5	8,5	8,5	70
Ratio cible tout compris du total des fonds propres	43	10,5	10,5	10,5	71
<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)</b>					
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	44	819 \$	934 \$	1 715 \$	72
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	45	3 108	3 034	2 976	73
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	46	1 062	922	891	75
<b>Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2</b>					
Provisions susceptibles d'être incluses dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	47	1 633	1 472	1 439	76
Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard	48	1 868	1 621	1 590	77
<b>Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022)</b>					
Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement	49	5 401	6 076	6 076	82
Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	50	813	567	564	83
Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 2 destinés à être éliminés	51	7 010	7 887	7 887	84
Montants exclus des autres instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	52	858	-	5	85
<b>Ratios de fonds propres – Méthode «transitoire»<sup>4</sup></b>					
Actifs pondérés en fonction des risques	53	326 853 \$	307 840 \$	301 305 \$	61
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	54	36 977	37 011	36 321	62
Fonds propres de catégorie 1	55	36 977	37 011	36 321	63
Total des fonds propres	56	44 131	44 500	43 800	64
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	57	11,3 %	12,0 %	12,1 %	65
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	58	11,3	12,0	12,1	66
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	59	13,5	14,5	14,5	67
<b>Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires</b>					
<b>TD Bank, N.A.<sup>5</sup></b>					
Ratio de fonds propres de catégorie 1	60	11,1	11,3	11,6	68
Ratio du total des fonds propres	61	12,3	12,4	12,8	69
<b>La Société d'hypothèque TD</b>					
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	62	25,8	25,5	23,7	70
Ratio des fonds propres de catégorie 1	63	25,8	25,5	23,7	71
Ratio du total des fonds propres	64	27,3	27,2	25,4	72

<sup>1</sup> Les montants antérieurs au premier trimestre de 2014 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS.

<sup>2</sup> Renvois à la page *Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire* (page 61).

<sup>3</sup> La méthode de présentation réglementaire «tout compris» inclut l'ensemble des ajustements réglementaires requis d'ici 2019.

<sup>4</sup> La méthode de présentation réglementaire «transitoire» permet certains ajustements aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les plus importants étant ceux touchant le goodwill, les immobilisations incorporelles et les déductions liées à un seuil, qui sont appliqués progressivement sur une période de cinq ans à compter de 2014, tout en conservant les règles de retrait progressif visant les instruments de fonds propres non admissibles.

<sup>5</sup> TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC), conformément à Bâle I, à la fin de chaque trimestre de l'année civile. Les ratios de fonds propres présentés reposent sur ce cadre.

# Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire<sup>1</sup>

(en millions de dollars)  
À la date du bilan

N° de ligne	2014		T1		Renvois <sup>4</sup>	
	Bilan <sup>2</sup>		Dans le périmètre de la consolidation réglementaire <sup>3</sup>			
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	2 874	\$	2 874	\$	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	44 162		44 134		
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	101 144		101 144		
Instruments dérivés	4	57 123		57 115		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5	6 372		4 848		
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	6	55 358		55 358		
Valeurs mobilières disponibles à la vente	7	56 139		54 158		
Valeurs mobilières prises en pension	8	72 114		72 114		
Prêts	9	459 527		459 313		
Provision pour pertes sur prêts	10	(3 079)		(3 079)		
<i>Provision générale admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2</i>	11			(1 633)		S
<i>Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues</i>	12			(93)		I
<i>Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires</i>	13			(1 353)		
<b>Autres</b>	14	57 162		55 405		
Participation dans TD Ameritrade						
<i>Participations importantes en excédent des seuils réglementaires</i>	15			2 865		L1
<i>Participations importantes ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	16			2 586		
Goodwill	17			14 079		E1
Autres immobilisations incorporelles	18			2 691		F1
Actifs d'impôt différé						
<i>Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires</i>	19			488		G
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes opérationnelles</i>	20			749		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes opérationnelles</i>	21			1 073		
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé<sup>5</sup></i>	22			(729)		
<i>Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)</i>						
<i>Participations importantes en excédent des seuils réglementaires</i>	23			31		L2
<i>Participations importantes dans les autres fonds propres de catégorie 1</i>	24			2		P
<i>Participations importantes ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	25			27		
<i>Prestations des régimes de retraite à prestations définies</i>	26			60		K1
Autres actifs	27			31 483		
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	28	908 896		903 384		
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES<sup>6</sup></b>						
Dépôts détenus à des fins de transaction	29	62 023		62 023		
Instruments dérivés	30	53 668		53 668		
Passifs de titrisation à la juste valeur	31	18 322		18 322		
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	32	4 389		4 389		
Dépôts	33	562 163		562 163		
Autres	34	146 406		140 894		
Passifs d'impôt différé						
Goodwill	35			21		E2
<i>Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)</i>	36			384		F2
<i>Actifs des régimes de retraite à prestations définies</i>	37			-		K2
<i>Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)</i>	38			1 067		
<i>Ajustements aux autres actifs et passifs d'impôt différé<sup>5</sup></i>	39			(1 170)		
<i>Gains et pertes attribuables aux variations de son propre risque de crédit à l'égard des passifs financiers à la juste valeur</i>	40			96		J
Autres passifs	41			140 496		
Billets et débiteurs subordonnés	42	7 987		7 987		
<i>Amortissement des débiteurs à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires</i>	43			148		
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</i>	44			6 774		Q
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers</i>	45			216		R1
<i>Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires</i>	46			849		
Passif au titre des actions privilégiées	47	29		29		
<i>Instruments de fonds propres émis par des filiales et détenus par des tiers</i>	48			21		R2
<i>Instruments exclus du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>	49			8		
<b>Passif</b>	50	854 987		849 475		
Actions ordinaires	51	19 452		19 452		A1
Actions privilégiées	52	2 925		2 925		
<i>Émises directement et qui seront progressivement éliminées des autres fonds de catégorie 1</i>	53			2 716		M2
<i>Actions privilégiées exclues du calcul des fonds propres réglementaires</i>	54			209		
Actions autodétenues – ordinaires	55	(153)		(153)		A2
Actions autodétenues – privilégiées	56	(3)		(3)		
Surplus d'apport	57	163		163		B
Résultats non distribués	58	25 108		25 108		C
Cumul des autres éléments du résultat global	59	4 874		4 874		D
<i>Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation</i>	60			954		H
<i>Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres</i>	61			3 920		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	62	1 543		1 543		
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis directement)</i>	63			795		M3
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés</i>	64			393		N2
<i>Part non incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>	65			355		
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES</b>	66	908 896	\$	903 384	\$	

<sup>1</sup> Les montants antérieurs au premier trimestre de 2014 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes nouvelles et modifiées selon les IFRS.

<sup>2</sup> D'après le bilan à la page 13.

<sup>3</sup> Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidé), L'assurance financière CT, TD Compagnie d'assurance-vie, TD Reinsurance (Barbados) Inc. et TD Reinsurance (Ireland) Limited. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 5 512 millions de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1 789 millions de dollars, desquels 679 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres fonds propres de catégorie 1 et 170 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3,O,T) se rapportent à la page Situation du capital – Bâle III T1 2014.

<sup>4</sup> Renvois à la période considérée aux pages Situation du capital – Bâle III T1 2014, T4 et T3 2013.

<sup>5</sup> Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

<sup>6</sup> Le plafond en vigueur des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1 400 millions de dollars (M1) lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie) et un montant de 97 millions de dollars (N1) d'éléments de fonds propres de catégorie 1 éteints émis par des filiales et détenus par des tiers.